

|                                   |
|-----------------------------------|
| RCS : ROUEN<br>Code greffe : 7608 |
|-----------------------------------|

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

|                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro de gestion : 2005 B 00687<br>Numéro SIREN : 483 803 029<br>Nom ou dénomination : A DOM 76 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2024 sous le numéro de dépôt 4579

**A DOM 76**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 24 000 euros  
Siège social : ZA des pointes  
218 rue des Canadiens  
76520 LES AUTHIEUX SUR LE PORT ST OUEN  
483 803 029 RCS ROUEN

**Requête  
à Monsieur le Président  
du Tribunal de commerce de ROUEN**

Les soussignés

David CONICELLA  
demeurant 897 route de Darnétal 76160 RONCHEROLLES SUR LE VIVIER

Benjamin JUDE  
demeurant 743 rue du Docteur Gallouen 76520 LES AUTHIEUX SUR LE PORT ST OUEN

Agissant en qualité de gérants de la société A DOM 76, société à responsabilité limitée au capital de 24 000 Euros, ayant son siège social ZA des pointes 218 rue des Canadiens, 76520 LES AUTHIEUX SUR LE PORT ST OUEN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 483 803 029 RCS ROUEN,

Ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société A DOM 76 a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 30 septembre 2023.

Elle devrait donc, en application des articles L. 223-26 et L. 241-5 du Code de commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Cependant, en raison de difficultés que rencontre les associés pour se réunir, la Société n'a pu convoquer les associés à l'Assemblée Générale dans les délais légaux.

C'est pourquoi, les requérants sollicitent qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société qu'ils représentent, à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois mois lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2023.

Fait à LES AUTHIEUX SUR LE PORT ST  
OUEN

Le 11 avril 2024

David CONICELLA  
Gérant

Benjamin JUDE  
Gérant

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - ROUEN  
Acte déposé le :  
14 JUIN 2024



R19-21.1 19-2

## Ordonnance

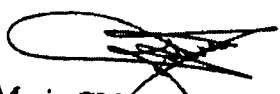
Nous, Président du Tribunal de commerce de ROUEN,

Vu la requête qui précède,

Autorisons la société A DOM 76 à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois mois pour la convocation dans les conditions prévues par la loi de son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2023.

Liquidons les dépens à 33,01 euros.

Fait à Rouen  
Le 25/05/2024.



Marie CLERC-PLUMAIL, greffier

2024 mn 6121